

## Appel à projets « Emergence Biologie & Santé »

Financements 2025

### Texte de l'appel à projets

Le Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur, le GEFLUC Marseille-Provence, l'Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales (ARTC-Sud) et l'Institut Cancer et Immunologie (ICI) se sont à nouveau associés autour d'un appel à projets commun.

#### Cahier des charges

Le présent appel à projets a pour objectif de financer des projets innovants, émergents et/ou de nouvelles thématiques. Les projets émergents dans le champ des Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie et Santé Publique devront être soumis dans l'appel SHS-E-SP spécifiquement mis en place.

Le porteur devra clairement montrer en quoi le projet est émergent et innovant, il précisera quel est l'effet levier attendu et indiquera quelle suite il souhaite donner à ce projet.

Le financement servira à initier un projet qui sera par la suite soumis à un appel d'offre de plus grande envergure (national, européen ou international).

#### Eligibilité et définition de l'émergence dans le cadre de cet appel

Le projet doit être avant tout une étude de faisabilité mettant en œuvre une approche nouvelle et originale (ayant peu de chances d'être financé par d'autres organismes à ce stade).

Il doit représenter une ouverture ou une nouvelle voie d'exploration ou encore l'arrivée d'une équipe dans un nouveau champ disciplinaire.

**Il ne peut pas être la suite de recherches déjà entreprises au sein de l'équipe.**

#### Objectifs

- Valider les premières étapes d'un projet ou une étude de faisabilité préalable
- Servir de tremplin pour l'obtention de financements plus importants

#### Critères de sélection

- L'aspect émergent et novateur
- La qualité scientifique du projet
- La faisabilité du projet dans le temps (12 mois) et le budget impartis (30k€ max)
- L'impact et les suites potentielles du projet
- Les collaborations transdisciplinaires ainsi que les projets soumis par de jeunes chercheurs (post-doctorant s'engageant à rester dans le laboratoire de rattachement jusqu'à la fin de la réalisation du projet financé (jusqu'en décembre 2025), chercheur vacataire ou statutaire ayant obtenu son poste depuis moins de 5 ans, ou de moins de 40 ans) seront favorisés.

### Ne seront pas éligibles :

- Les porteurs financés l'année précédente dans le cadre de l'appel à projets « Emergence »
- Les projets soumis par des porteurs partant plusieurs mois à l'étranger pendant la période du financement
- **Deux chercheurs (chef d'équipe ou chef de groupe) de la même équipe et travaillant sur le même projet ou des projets liés sur la même thématique ne pourront pas déposer au même appel à projets**
- Les projets ne détaillant pas la pertinence au cancer de façon claire

### Dossier

- Le projet scientifique de 5 pages maximum devra indiquer le but scientifique recherché et la synergie entre les équipes participantes, ainsi que le plan de travail précis
- Des informations présentant l'environnement du porteur du projet (CV du porteur de projet, publications en rapport avec le projet présenté, etc) devront être transmises dans la rubrique dédiée
- Le plan de financement du projet faisant apparaître les éventuelles autres sources de financement en cours de demande et obtenues
- Le résumé devra être rédigé en Français **ET** en Anglais, le projet pourra être renseigné en Français **OU** en Anglais
- Les projets seront à déposer en ligne via le site du Canceropôle <https://canceropole-Provence-Alpes-Côte d'Azur.com/appels-a-projets/>.
- **Tous les champs doivent être remplis. Si vous êtes non concerné par un champ, notez N/A.**

### Règles de financement

- Le budget alloué par projet sera de maximum 30k€ pour 1 an
- Le porteur du projet doit être membre du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur (tout chercheur **ayant un projet en cancérologie**, installé en région SUD)
- Si le porteur du projet est un post-doctorant, le financement de son propre salaire n'est pas éligible. Dans ce cas de figure, la source de financement du salaire du porteur de projet devra être indiquée dans le formulaire de candidature.
- **Frais éligibles par le Canceropôle au travers de l'AAP Emergence :**
  - Equipement
  - Personnel (CDD, CDI de mission uniquement)
  - Les dépenses de fonctionnement (y compris sous-traitance)
- **Frais non-éligibles :** amortissement, frais relatifs à la maintenance d'équipements, à la publication dans des revues scientifiques, frais de missions, déplacements.

### Engagement du porteur

Le projet devra être soumis à un appel d'offre de plus grande envergure dans les deux années qui suivent le financement, sauf raison particulière qui devra être justifiée au Comité Scientifique du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En cas de financement, le porteur de projet s'engagera également à :

- Présenter un bilan de son projet à l'occasion d'une réunion du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur (Séminaire annuel ou épisode de Seminar Series par exemple)
- Mentionner le soutien du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur et/ou du Gefluc, de l'ARTC Sud et/ou de l'Institut Cancer et Immunologie dans ses communications et publications futures
- Fournir un rapport d'activité scientifique en Janvier 2026 puis une mise à jour de ce rapport en 2027 et 2029
- Fournir un plan de gestion des données. Depuis l'année 2021, les projets financés sont tenus de fournir un plan de gestion des données accompagnant leur demande aux organismes financeurs, à déposer sur la plateforme DMP OPIDoR (<https://dmp.opidor.fr/>). Plus d'informations concernant le document à compléter seront communiqués ultérieurement aux porteurs de projets sélectionnés.

### Calendrier

Deadline de dépôt des dossiers de candidature : 28 mai 2024

Communication des résultats : octobre 2024

Démarrage des projets : Janvier 2025

Fin des projets : 31 décembre 2025

### Procédure d'évaluation

**Tout projet ne respectant pas les critères d'éligibilité ou les règles de financement ne seront pas envoyés pour évaluation.**

Les projets seront évalués par au moins deux experts externes à la région sur la base de la grille d'évaluation fournie par le Canceropôle. Un classement des projets évalués sera réalisé sur la base des évaluations et des commentaires des experts. Pour chaque projet un rapporteur membre du Comité Scientifique sera nommé. Le nombre exact de projets sélectionnés sera déterminé par le comité scientifique en fonction notamment du budget disponible.

### Contact

Pour toute information, veuillez contacter Laure Verrier, de l'équipe de coordination du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mail : [laure.VERRIER@univ-amu.fr](mailto:laure.VERRIER@univ-amu.fr) - Tel : 04 91 32 47 05 / 06 19 44 55 62